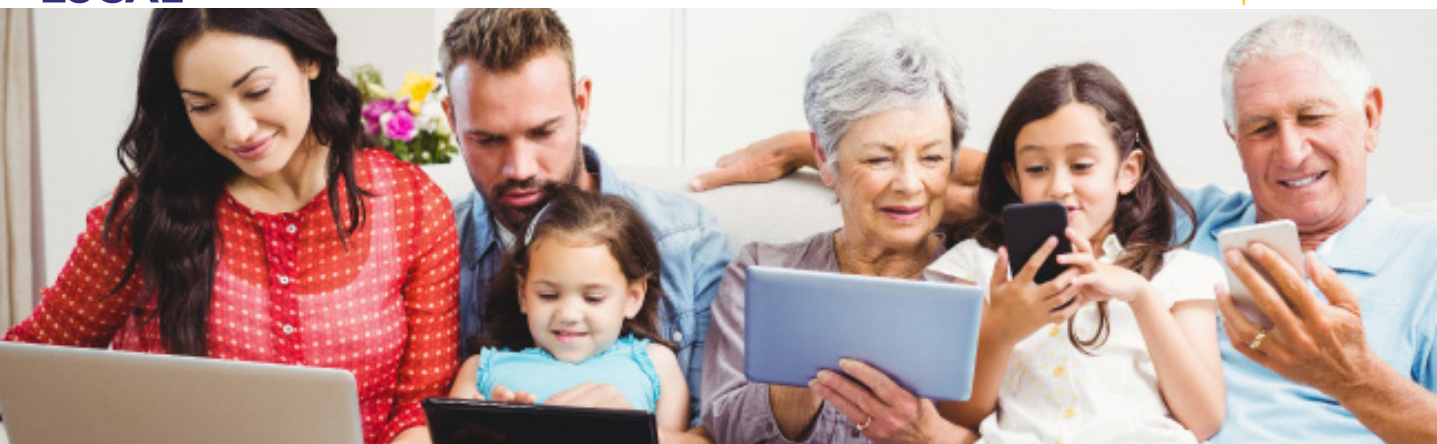




RENTREE 2026-2027

Le PORTAIL FAMILLE et toute la famille est connectée

Pour cette rentrée 2026-2027, dans le cadre de ***l'harmonisation des outils numériques entre le Centre Social ESCAL et la ville de Marguerittes***, nous vous proposons l'accès au **PORTAIL FAMILLE**, afin de faciliter votre gestion des réservations pour vos enfants au sein des *Accueils Collectifs de Mineurs (Accueil de Loisirs du Mas Praden, Accueils Périscolaires et Restauration maternelles et élémentaires, Club Ados...)*.

Les démarches des familles sont simplifiées et peuvent se faire en un clic.

La démarche est simple :

Dès le **20 juillet 2026**, les familles viennent faire leurs inscriptions sur rendez-vous au **Centre Social ESCAL** ;

Ensuite, **au fur à mesure de l'année**, les familles peuvent, en se connectant à leur **ESPACE FAMILLE**, faire leurs réservations. Pour les familles, qui n'ont pas accès à internet, les réservations à l'ESCAL sont toujours possibles.

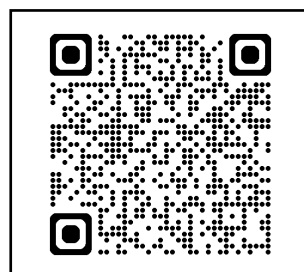
Les horaires d'inscription sur rendez-vous au Centre Social ESCAL :

dès le 20 juillet, du lundi au vendredi de 8 h à 12 h
et les lundis et mercredis de 17 h à 19 h

à partir de Septembre au Centre Social ESCAL :

les mercredis et jeudis de 14h à 18h
les samedis (périodes scolaires) de 8 h 30 à 12 h
ou sur rendez-vous

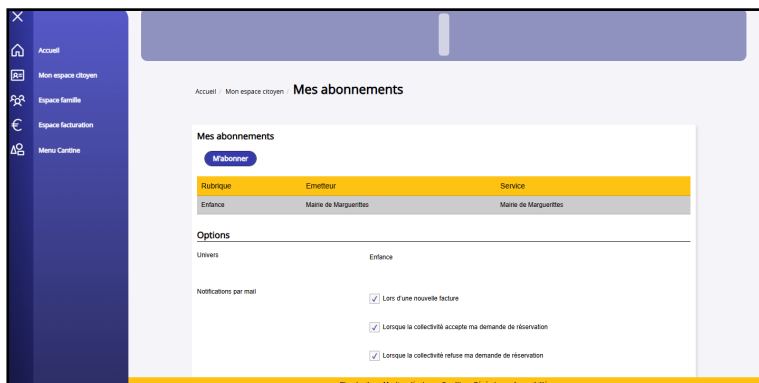
Prenez rendez-vous en un flash



Accès au PORTAIL FAMILLE :

Suite à votre première inscription votre **code abonné** vous sera communiqué et vous permettra de créer votre profil et votre mot de passe.

Si vous avez déjà un compte, rendez-vous dans votre «espace citoyen».



Abonnement

Avec une de vos factures Ou **Avec votre code abonné**

Références situées sur une de vos factures émise par votre collectivité

Code émission de la facture* Retrouvez le code émission sur le pied de page de votre facture

Référence de la facture* Retrouvez la référence sur votre facture

Montant de la facture*

Code personnel* Saisissez le code personnel du destinataire de la facture

Code Abonné*

Les connexions au PORTAIL FAMILLE se font à partir de la page Internet de la ville de Marguerittes :

www.marguerittes.fr

Les pièces obligatoires à apporter :

Afin de mettre à jour le dossier en ligne, les pièces obligatoires sont demandées.

Une fois ces pièces saisies, la fiche de renseignements de votre ou vos enfants sera imprimée et il ne vous restera plus qu'à la signer.

Vous aurez ensuite la possibilité de réserver en fonction du calendrier.

le carnet de santé de l'enfant (vaccinations),
un justificatif de domicile de moins de trois mois,
la notification du Quotient Familial CAF, avec le numéro d'allocataire,
s'il y a lieu, les bons d'aides aux loisirs CAF,
s'il y a lieu, les bons d'aides aux loisirs CCAS,
l'attestation d'assurance civile (ou assurance scolaire)
une ordonnance en cas de traitement médical,
l'ordonnance du jugement en cas d'interdiction de droits parentaux pour un des parents.

VOS RÉSERVATIONS :

Lors de l'inscription auprès des services du Centre Social ESCAL et de la Mairie, vous aurez désigné les activités pour lesquelles vous souhaitez inscrire votre ou vos enfants :

- ALP des écoles élémentaires et maternelles (accueil matin/soir, études, activités) et repas municipal
- ALSH du Mas Praden *les MERCREDIS*
- ALSH du Mas Praden *Vacances (Automne, Hiver, Printemps, Été)*
- CLUB ADOS *Vacances (Automne, Hiver, Printemps, Été)*

Vous avez la possibilité de réserver les créneaux (jours ou semaines) de présence de votre ou vos enfants sur le **PORTAIL FAMILLE**. Vous avez également la possibilité de faire des réservations à l'année si votre emploi du temps ne change pas (uniquement pour les ALP des écoles élémentaires et maternelles et les repas), selon le calendrier suivant :

	Familles Margueritoises	Familles Cabriéroises	Familles Bezouçoises et Lédénonaises	Familles Exterieures
<i>ALP et repas</i>	20 juillet 26	/	/	/
<i>Mercredis de septembre à décembre</i>	20 juillet 26			10 août 26
<i>Vacances d'Automne</i>	20 juillet 26	10 août 26		
<i>Mercredis de janvier à mars</i>	24 novembre 2026			8 décembre 26
<i>Vacances d'Hiver</i>	24 novembre 2026		8 décembre 26	
<i>Mercredis d'avril à juin</i>	02 mars 27			16 mars 27
<i>Vacances de Printemps</i>	02 mars 27		16 mars 27	

**Les équipes restent à votre service
pour vous accompagner dans ces démarches.**

FOIRE AUX QUESTIONS :

Quelles sont les dates limites de réservation ?

Pour les ALP des écoles élémentaires et maternelles (accueils matin et/ou soir, repas, études ou activités), les réservations sont possibles jusqu'au jeudi précédant la semaine d'inscription concernée ;

Pour l'ALSH des vacances et le Club ados, les réservations sont possibles, dans la limite des places disponibles, jusqu'au vendredi midi précédant la semaine d'inscription, et jusqu'au mardi 17 heures pour l'ALSH du mercredi.

Je souhaite annuler les réservations, comment dois-je procéder ?

Pour les ALP des écoles élémentaires et maternelles (accueils matin et/ou soir, repas, études ou activités), les annulations sont possibles le jour même avant 9 h 30 ;

Pour l'ALSH des vacances et le Club ados, les annulations sont possibles, jusqu'au lundi midi précédant la semaine d'inscription, et jusqu'au jeudi 12 heures pour l'ALSH du mercredi.

Ces annulations peuvent s'effectuer en ligne.

Je n'ai pas de moyen de paiement en carte bancaire, comment procéder ?

Il vous faudra vous déplacer à l'ESCAL et/ou à la mairie, aux horaires d'ouverture, afin de pouvoir payer en espèces, ou chèques.

Quand serai-je facturé ?

Chaque début de mois vous recevrez votre facture par mail (disponible également sur le portail famille) et celle-ci devra être acquittée dans les 15 jours suivant sa réception.

Est-il possible de payer par prélèvement ?

Oui, il suffit de fournir un RIB et de signer le mandat de prélèvement.

Mon enfant est malade, comment dois-je procéder ?

Il vous faut prévenir l'ESCAL ou les responsables des ALP par mail ou téléphone, au plus tard le matin de l'absence, puis fournir un certificat médical dans les 48 heures.

Si ces deux conditions sont réunies, l'absence sera validée et le service non facturé.

Mon enfant est en liste d'attente (uniquement pour l'ALSH), que dois-je faire ?

Dès qu'une place se libèrera, vous recevrez un mail afin de confirmer la réservation. Une fois que vous aurez confirmé, la réservation sera automatique.

J'ai des aides de la CAF du Gard et/ou du CCAS de Marguerittes, comment dois-je les enregistrer ?

Pour faire enregistrer vos aides et ainsi en disposer sur le PORTAIL FAMILLE, vous devez les transmettre à l'ESCAL, afin que nous les enregistrions. Ensuite, les bons se déduiront automatiquement lors de vos réservations en ligne.

Pensez aussi à venir renouveler vos droits CAF et CCAS en début d'année civile, pour les réservations de 2026.

Est-il possible de régler en plusieurs fois ?

Non, le règlement en plusieurs fois n'est pas possible.

Pourquoi ai-je deux facturations ?

Une facture concerne uniquement le repas (Mairie) et une facture concerne l'ensemble des activités (Centre Social ESCAL)

Vous avez d'autres questions ?

N'hésitez pas à contacter les équipes pour vous accompagner dans vos démarches.

CONTACTS TELEPHONIQUES :

Mairie de Marguerittes

Grégory ARRIVET, Coordinateur scolaire et bâtiments – 04.49.29.59.66 ou 06.22.41.51.49

Centre Social ESCAL

Accueil : 04.66.75.28.97

Sylvain ROUSSEL, Responsable du Pôle Enfance / Jeunesse - 06.38.39.74.84

Ecole Maternelle De Marcieu - 06.22 16.53.25

Ecole Maternelle Genestet - 06.22.16.53.98

Ecole Maternelle Peyrouettes - 06.16.46.63.24

Ecole Élémentaire De Marcieu

Yves-René MATHIAS, Directeur ALP – 06.38.75.01.37

Elvire CHOFFEL, Adjointe Pédagogique ALP – 07.52.60.13.92

Ecole Élémentaire Peyrouse

Romain CERAMI, Directeur ALP - 06.16.60.59.27

Françoise BOCQUET, Adjointe Pédagogique ALP - 07.52.60.13.93

A.L.S.H Mas Praden (Mercredis)

ALSH Mas Praden : 04.66.75.01.66

Romain CERAMI, Directeur - 06.16.60.59.27

Yves-René MATHIAS, Directeur – 06.38.75.01.37

Elvire CHOFFEL, Adjointe Pédagogique – 07.52.60.13.92

